

<b>Titre</b>	<b>Compte-rendu de la réunion des animateurs SAGE du Bassin Rhin Meuse 13/05/2014</b>
<b>Description</b>	
<b>Rédacteur - Date</b>	SG (SENR) – Mai 2014
<b>Statut</b>	<i>Pour information</i>

**Présents :** Mmes ROUSSET (SAGE Ill Nappe Rhin), SIRY (SAGE Giessen Lièpvrette), CUNY (SAGE Grès du Trias Inférieur), LEBEOUF (SAGE Bassin Houiller), TOUSSAINT (SAGE Rupt de Mad Esh Trey), NARDIN (DDT 57), RAUCH (DREAL Bassin), ŒIL DE SALEYS / COUTURIEUX / DURR / RENAULD / GRIES / NOIRE (AERM)

Mrs BARTHE (SAGE Bassin ferrifère), FAESSEL et LIENERT (SAGE Largue), CUENOT (SAGE Lauch et SAGE Doller), MOITRIER (SAGE Moder), BELLOTT (DREAL Lorraine), PLEIS et HUMBERT (DREAL Alsace), MONNIER (ONEMA), FERNANDEZ / LAUSECKER / VENAMBRE / GOETGEBHEUR (AERM)

Excusés :

DREAL Champagne Ardennes

PJ. (extranet SAGE) : Les présentations

**1/ Point d'information**

- Renouvellement des CLE suite aux élections municipales

Armand Bellott (DREAL Lorraine) présente le cadrage du Ministère de l'environnement pour le renouvellement des CLE présenté aux DREAL (diagramme dans la présentation de la réunion).

Tout membre du collège des élus qui siégeaient au titre d'un mandat municipal (ou EPCI) doit être renommé, soit par les associations représentatives, soit par le préfet.

Si le président (et/ou vice-présidents) de la CLE était un élu municipal, il a perdu de fait son mandat de président de CLE. Une élection du président (et/ou vice-présidents) de la CLE devra avoir lieu lors de la première réunion de la CLE renouvelée.

Le Ministère recommande que le préfet convoque la CLE et introduise la réunion avant l'élection d'un nouveau président de CLE. Armand Bellot précise qu'il ne s'agit que d'une recommandation du bureau juridique du Ministère et estime qu'il n'est peut-être pas nécessaire de faire appel au préfet pour organiser la réunion, l'ancien président de la CLE pouvant ouvrir la réunion et introduire tout de suite l'élection du nouveau président. Vincent Humbert estime que la DREAL Alsace adoptera la même procédure.

Les animateurs de SAGE soulignent que « dessaisir » le président de la CLE par le préfet risque d'être mal perçu.

Stéphanie Griès souligne que le renouvellement de la CLE est l'occasion de désigner des représentants à la CLE qui n'y figuraient pas (tels que des représentants de SCoT), tout en veillant à l'équilibre règlementaire entre les 3 collèges.

- Compétence GEMAPI

Stéphanie Griès présente les grands principes de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui a introduit la compétence communale obligatoire GEMAPI (Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Les DREAL, l'ONEMA et l'AERM soulignent que la mise en œuvre de la compétence GEMAPI n'est pas encore cadrée. Les décrets d'application qui étaient prévus pour certains avant l'été sont en train d'être remaniés en profondeur. Les réflexions nationales sont essentiellement menées sur le volet Prévention des inondations, la thématique « Milieux Aquatiques » pouvant devenir plus secondaire.

Différentes réunions et informations sont prévues sur ce thème dans les prochaines semaines. **Les éléments seront diffusés aux animateurs dès que disponibles.**

- Etude AERM sur l'organisation de la gouvernance de l'eau sur le bassin Rhin Meuse

Stéphanie Griès présente le contexte, les objectifs et le déroulement prévu de l'étude diagnostique et prospective de l'organisation de la gouvernance de l'eau sur le bassin Rhin Meuse qui a débuté le 15 avril (étude initialement intitulée étude diagnostic de 5 territoire cibles en vue de favoriser l'émergence d'un SAGE, renommée pour mieux expliciter les objectifs de l'étude, qui n'est pas une étude d'opportunité pour faire émerger des SAGE sur les bassins cibles identifiés).

Sylvain Cuenot participe au comité de pilotage élargi de l'étude, en tant qu'animateur de SAGE.

- Séminaire national des SAGE

Le séminaire national des SAGE, co-organisé par le MEDDE, l'ONEAM, l'OIEAU et le groupe national SAGE, aura lieu les 23 et 24 septembre à Paris, sur le thème de la gouvernance, de l'aménagement du territoire et de la GEMAPI.

La première journée sera une journée « politique » destinée aux présidents de CLE et aux animateurs de SAGE. La deuxième journée sera « technique » et destinée aux animateurs de SAGE.

## **2/ Suite de l'atelier participatif « Améliorer la visibilité du SAGE »**

- Réunion des présidents de CLE

La première réunion des présidents de CLE de SAGE du bassin Rhin Meuse aura lieu le 19 mai 2014.

Les animateurs indiquent que l'ensemble des CLE « en exercice » seront représentées, à l'exception du SAGE de la Doller.

Stéphanie Griès précise que le directeur général de l'Agence de l'eau, le directeur la planification et les directeurs territoriaux seront présents. Elle présente l'ordre du jour et le déroulement prévus de la réunion.

La DREAL Lorraine, la délégation de bassin et l'ONEMA seront également représentées. La DREAL Alsace ne pourra pas être présente.

L'objectif de la réunion est que l'ensemble des présidents de CLE se connaissent et échangent sur les différents SAGE, sur la place des SAGE dans la politique de l'eau.

- Création d'un « label SAGE »

Stéphanie Griès présente les remarques émises sur la première version de la note sur la création d'un « label » SAGE.

Les grands principes pour la création de ce « label » seront présentés aux présidents de CLE le 19 mai pour recueillir leurs avis sur cette démarche de labellisation. Ces grands principes sont les suivants :

- Le « label SAGE » est un outil de communication pour distinguer des actions opérationnelles locales qui participent à l'atteinte des objectifs du SAGE. L'objectif est de montrer et de favoriser le lien entre le SAGE/la CLE et les actions/acteurs opérationnels.
- La CLE est au centre du dispositif : elle définit les conditions et les modalités d'attribution et de communication du label.
- Le label SAGE s'intégrera dans un plan de communication global de la CLE et sera déployé en phase mise en œuvre.
- La priorité doit être donnée aux actions concrètes de terrain.
- Les liens entre maîtres d'ouvrage et la CLE devront être maintenus et valorisés.

Les animateurs de SAGE soulignent que la déclinaison locale du « label SAGE » dépendra de chaque contexte. La cible pourra notamment varier : élus ciblés en premier lieu, approche davantage multi-cibles, usagers et public pour les SAGE mis en œuvre depuis longtemps et qui bénéficient déjà d'une certaine visibilité.

Un appel à projet permettrait à la CLE de prendre connaissance plus facilement des dossiers, d'être associé au projet et de mieux maîtriser le « flux » des dossiers.

D'autres propositions sont émises : définir différents niveaux de distinction, communication du label dans les bulletins municipaux.

Concernant le type d'actions labellisables, si les actions concrètes de terrain sont à privilégier, des conventions partenariales pourraient également être éligibles. La durabilité des actions/engagements doivent être mises en avant. Les avantages/inconvénients de chaque type d'actions devraient être précisés.

Concernant une convention éventuelle entre Comité de bassin et CLE et le bonus financier qui pourrait être accordé pour des actions inscrites dans le cadre de cette convention (en référence aux propositions faites par le groupe de travail « eau et gouvernance » dans le cadre de la révision du SDAGE), les animateurs de SAGE estiment que le label SAGE n'est pas lié à cette convention, cette dernière intervenant bien en amont des réalisations concrètes par les maîtres d'ouvrage. Par ailleurs le label SAGE ne doit pas être un faire-valoir pour bénéficier d'un bonus financier.

Différentes propositions sont faites sur le nom du « label » : le terme SAGE doit être conservé et accompagné de termes plus généraux, avec une mention locale (charte graphique propre à chaque SAGE). Le terme « distinction » pourra être utilisé à la place de « label » si ce dernier n'est pas juridiquement approprié.

**Une proposition de cadrage général sera envoyée, pour avis, d'ici juillet 2014.**

### **3/ Documents de communication sur les bassins élémentaires**

Pierre-Olivier Lausecker présente le projet « Portraits de bassin élémentaire » qui va être déployé d'ici la fin de l'année et à destination des élus locaux. Ces plaquettes présentent le territoire et ses éléments marquants, les enjeux de l'eau et les priorités d'actions à mener. Une maquette est présentée sur le bassin élémentaire Haute Meuse à titre d'illustration.

**Les animateurs de SAGE seront contactés par Cloé Noire**, stagiaire au service planification et aide à la décision, dans les semaines à venir, pour recueillir leur avis sur les plaquettes des territoires concernés.

Emmanuelle Siry souligne que les territoires de SAGE ne correspondent pas forcément aux territoires des bassins élémentaires.

François Venambre présente les évolutions prévues des outils SIG de l'Agence de l'eau (GeoRM) pour améliorer la mise à disposition des données techniques à l'attention des chargés d'intervention de l'Agence, des animateurs de SAGE et autres acteurs « techniques » de l'eau.

Stéphanie Griès précise qu'un feuillet complémentaire sur la démarche SAGE pourrait être réalisé et inséré dans les plaquettes concernées.

#### **4/ Révision du SDAGE et mise en œuvre de la Directive Inondation**

Philippe Goetgheubeur présente les principales évolutions du SDAGE, thème par thème, et les échéances à venir.

Nicolas Faessel souligne que 6 communes du secteur de Montreux sont rattachées au bassin Rhin Meuse depuis quelques années. Les données concernant ces communes sont toujours au niveau du bassin Rhône Méditerranée Corse. Ces communes doivent désormais être pleinement intégrées au bassin Rhin Meuse, dans la définition du PAOT notamment.

Carine Rauch (DREAL bassin) présente la Directive Inondation (DI) et sa mise en œuvre sur le bassin Rhin Meuse. Elle présente le projet du Programme de Gestion du Risque Inondation (PGRI) en cours de rédaction. Le calendrier d'élaboration du PGRI est le même que celui du SDAGE : validation d'un projet d'ici fin 2014, consultation du public, approbation finale d'ici fin 2015.

Une partie sera commune au PGRI et au SDAGE.

Les animateurs font part d'un certain nombre de questions : quelle articulation entre le PGRI, les PPRI et les PAPI ? Quelle articulation entre les SAGE et les SLGRI (stratégies locales de gestion du risque inondation) ? Les CLE sont-elles consultées sur le projet de PGRI ?

Les SAGE traitent pour la plupart de la thématique inondation, qui ne peut être totalement distincte de la gestion globale de l'eau. La place et le rôle des SAGE dans ce dispositif doivent être clarifiés, ainsi que l'articulation entre documents locaux (PPRI, PAPI, SLGRI) et documents globaux (PGRI).

**Les CLE seront associées au groupe de travail Inondations pour la mise en œuvre de la DI.**

#### **5/ Séminaire délocalisé des animateurs**

Delphine Rousset avait proposé de co-organiser le séminaire délocalisé lors du colloque annuel du SAGE III Nappe Rhin, prévu le 10 juillet 2014.

L'ensemble des animateurs du bassin Rhin Meuse seront invités au colloque du SAGE INR mais le séminaire délocalisé sera organisé à une date ultérieure.

**Camille Barthe propose de co-organiser ce séminaire délocalisé en novembre-décembre**, autour de la présentation de l'outil développé par le CEREMA (à la demande de la DREAL Lorraine) pour l'application réglementaire du SAGE bassin ferrifère par les services instructeurs.

Compte-tenu de l'agenda pour le deuxième semestre (séminaire national et séminaire délocalisé), il est proposé de ne pas organiser de séminaire supplémentaire en 2014.